

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 20 Mai 2016 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 10
Votants : 12

Absents :

Excusés :

Karim AMELLAL.
Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Raymond MULLER).
Frédéric LE FUR.
Nadine POINTET (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER).

Secrétaire de séance :

Bernadette AMIEZ.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 08 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Bernadette AMIEZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Travaux de réfection de la façade de l'Eglise : Dans le cadre de la politique de protection, de conservation et de restauration du patrimoine monumental, les DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles) subventionnent des projets liés à l'étude, à l'entretien, à la réparation et à la restauration d'immeubles, d'objets mobiliers et d'orgues protégés (classés ou inscrits) au titre des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat.

Une aide financière peut également être sollicitée auprès de l'Architecte des Bâtiments de France au titre de la protection architecturale.

Par conséquent, compte-tenu des travaux de restauration à réaliser sur la façade du bâtiment de l'Eglise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces deux organismes, approuve le montant des

.../...

travaux à réaliser à hauteur de 162 000.00 € TTC, et s'engage à prendre la part restante des travaux sur le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal sollicite également une dérogation pour commencer les travaux par anticipation, sans perdre le bénéfice d'une éventuelle subvention.

- Appartement Mairie – Renouvellement du bail de location : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de location de l'appartement de la Mairie, occupé à titre précaire et révocable et arrivant à échéance au 30 Juin 2016. Cet appartement, habituellement réservé aux enseignants, n'a été sollicité par aucune institutrice en poste à Cevins, pour l'année scolaire 2016/2017.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce bail, pour une période d'un an du 1^{er} Juillet 2016 au 30 Juin 2017.

↳ VOIRIE COMMUNALE :

- Campagne d'entretien 2016 : Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes propositions concernant l'entretien de la voirie communale et décide, à l'unanimité, de retenir les travaux suivants : comblement des anfractuosités, reprise intégrale du Parking de Luy de Four et reprise d'enrobés devant le portail de l'école pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, pour un montant total de 20 000 €uros TTC (montant budgété).

↳ FINANCES LOCALES :

- Budget Eau - Transferts de crédits : Monsieur le Maire expose que des factures d'eau sur exercices antérieurs ont fait l'objet d'annulations, non prévues au budget primitif et que ces régularisations nécessitent une ouverture de crédits en section de fonctionnement au compte 673.
Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (11 voix pour, une voix contre) de transférer des crédits en dépenses du Compte 022 (dépenses imprévues) au Compte 673 (annulation de titres sur exercice antérieur), pour un montant de 1 000 €uros.

↳ PERSONNEL COMMUNAL :

- Embauche de jeunes gens pour l'été 2016 – Divers travaux communaux : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire de plusieurs demandes d'embauches pour l'été 2016.
Monsieur le Maire propose de renouveler l'expérience des années précédentes et le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter des jeunes cevinois, nés en 1998, pour diverses tâches de nettoyage et d'entretien de la voirie communale et des bâtiments, sur une période de 15 jours chacun pendant les mois de Juillet et Août 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

↳ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 08 Avril 2016 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire rappelle les termes de la Délibération du Conseil Municipal, portant révision du Plan Local d'Urbanisme et fait un point sur l'avancement de ce dossier.
Quatre cabinets d'étude ont soumissionné à l'appel d'offres et leurs propositions sont actuellement en cours d'examen par les membres de la Commission qui ont déjà auditionné deux d'entre eux.

.../...

L'étude devrait débuter début en Juin prochain et une première réunion publique aura lieu en Septembre. Plusieurs réunions de travail seront organisées avec le Cabinet retenu et chargé d'accompagner le Conseil Municipal dans cette mission de révision.

- Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, les dernières informations concernant le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire intercommunale à La Bâthie. A ce jour, le projet social des médecins a été finalisé et validé par l'Agence Régionale de la Santé.

Les Maires des 6 Communes concernées (Cevins, Esserts-Blay, La Bâthie, Rognaix, Saint Paul Sur Isère et Tours en Savoie) ont participé à la réunion de présentation d'une étude menée par l'ASADAC, qui formule différentes hypothèses quant à la gestion juridique et financière de cet établissement.

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de réunir l'ensemble des Conseillers Municipaux des 6 Communes afin que tous les élus aient le même niveau d'information.

- Sébastien PIVIER fait un point sur les travaux d'assainissement réalisés dernièrement. La première tranche est terminée et une deuxième couche d'enrobé sera appliquée début Juillet (travaux montée de l'Eglise).

Ces travaux devraient se poursuivre par le branchement du village de Luy de Four, puis du village des Cours. Les abonnés raccordables immédiatement seront informés par courrier, sachant que le raccordement à la Station d'Épuration de La Bâthie, prévu en 2017, reste prioritaire.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire d'un courrier émanant de l'agent chargé de la gérance de la Salle des Fêtes, qui souhaite libérer l'appartement qu'elle occupe au-dessus du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

CEVINS le 23 Mai 2016.

Le Maire,



Philippe BRANCHE